



Rupture de travail licenciement

Par **patriciaNINA**, le **07/08/2013** à **08:52**

Bonjour

je me permets de vous contacter car j'ai reçu un courrier pour entretien préalable le 3 juillet pour convocation le 16 juillet , depuis je n'ai toujours pas eu de courrier m'informant du verdict quel est le délai?, et de plus j'ai trouvé une annonce d'emploi datée du 8 juillet sur internet passée par mon employeur pour mon poste actuel, en avait il le droit avant d'avoir effectuer l'entretien merci d'avance de votre aide

Par **P.M.**, le **07/08/2013** à **16:23**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas si vous vous êtes rendu à l'entretien préalable et si vous y étiez assisté, pas plus la nature du motif de licenciement et si ce serait un licenciement pour faute car dans ce cas l'employeur a un mois pour notifier la sanction...

On ne sait pas non plus si vous continuez à travailler...

Il est en tout cas beaucoup trop tôt pour envisager une contestation et un recours...

Par **patriciaNINA**, le **07/08/2013** à **17:36**

bonjour

oui je me suis rendu à l'entretien avec un délégué syndical, les motifs : venue d'un délégué syndical de ma société , venue de lui même et je n'ai pas prévenu mon chef, un autre motif : une personne de la drh est venue avec un questionnaire destiné à m'évaluer, et certains collègues n'ont pas voulu répondre (pour eux c'était de la delation vis à vis de moi) et moi ils m'ont reproché de n'avoir répondu qu'à quelques questions alors que c'était anonyme et l'autre point pas assez de facturation de dégradation alors que les clients rendent les locations propres

je ne pense pas que ça soient des fautes, et à la fin de l'entretien ils n'ont rien dit

oui je travaille toujours

merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/08/2013** à **18:18**

C'est en tout cas apparemment un motif disciplinaire même si ce n'est pas très clair et donc l'employeur a un mois pour vous notifier la sanction à partir de l'entretien préalable si toutefois il en prononce une...